

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

(MENSUEL)

N° 324. — Avril 1910.

AVIS

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 19 Avril 1910*,
à deux heures et demie précises, à l'*Hôtel de Ville de Senlis*.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal ;
- 2° Concours de 1911 ; primes d'honneur. Nomination de la Commission ;
- 3° Contrat de travail ;
- 4° Les engrais nouveaux : la cyanamide, le nitrate de chaux ;
- 5° Les attelages de 6 bœufs et de 4 chevaux ; avantages et inconvénients ;
- 6° Les charrues polysocs, les labours de semences.

SENLIS

IMPRIMERIE E. DUFRESNE

4, Rue du Puits-Tiphaine, 4

1910

SOMMAIRE :

- Procès-verbal de la séance du mardi 8 mars 1910.
Réflexions d'un Cultivateur.
Les Ouvriers Polonais.
Contrat de travail.
Concours général agricole de Paris : Animaux gras (21-28 février 1910).
Essais d'Engrais sur les Betteraves sucrières (Nitrate de soude, cyanamide, nitrate de chaux, kainite).
Après les Inondations : Mesures à prendre à l'égard du bétail dans les pays inondés.
Les Livres.
Concours Linier de 1910 organisé avec les subventions du Gouvernement de la République et de plusieurs Conseils généraux.
Concours de Rouissage et de Teillage.
Horaire des Trains spéciaux desservant le mardi le Marché de Senlis. — Mercuriale du Marché de Senlis. — Marché de la Villette du lundi 11 avril 1910.

Tarif des Annonces

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page.....	10 fr. »»
Une demi-page.....	5 »»
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. DUFRESNE, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 324. — Avril 1910.

Compte Rendu des Travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 8 MARS 1910.

PRÉSIDENTE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT.

Étaient présents au Bureau : MM. Devouge, Delaunay, Ferry, Boisseau, Duplessier, Léon Fautrat.

— M. Girard fait des observations relatives au projet de contrat réglant les conditions du travail des ouvriers belges, et appelle l'attention de la Société sur la question si utile de l'assurance du bétail.

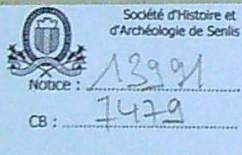
— L'Automobile-Club écrit à M. le Président au sujet des moteurs qui ne sont plus utilisés, et qui pourraient être mis à la disposition de la petite culture, et donner à ces exploitations une force très appréciable.

— Le Président préconise dans un note les logements ouvriers, qui rendraient aux travailleurs des champs de si grands services. Il parle aussi d'un projet d'assistance mutuelle devant porter des fruits au moment du mariage. Ce projet, comme tous ceux qui témoignent une juste sollicitude pour le travailleur agricole, ne peut qu'être encouragé pour fixer à la terre les bras qui s'en éloignent, au grand détriment des forces vives du pays.

Un membre demande que le projet s'occupe aussi des naissances, et qu'une allocation soit donnée pour chaque nouveau-né. Cette pensée est déjà réalisée par l'Union mutualiste de France, qui donne 10 francs pour chaque naissance, à toutes les associations mutualistes affiliées à son œuvre.

— M. Martin lit un intéressant rapport sur la condition des ouvriers agricoles polonais. Ce rapport sera inséré dans le Bulletin d'avril.

— Le Président saisit la Société d'Agriculture d'un projet de délibération tendant à demander à MM. les Conseillers généraux de l'Oise de revenir sur la décision prise le 20 avril 1909, ayant pour effet de réclamer des subventions industrielles à tous les distillateurs industriels, pour les déprédations



commises, du fait de leur industrie, aux chemins de grande communication et aux chemins vicinaux.

M. Léon Roland fait, à ce sujet, l'historique de la question.

En 1908, le Conseil général se trouvait en présence d'un vœu demandant que les coopératives, distilleries et sucreries, puissent profiter de la décision prise par cette assemblée de ne pas demander de subventions industrielles aux distilleries purement agricoles.

L'Assemblée départementale prit une décision à l'encontre de ce vœu ; « toutes les distilleries furent frappées ».

Le Conseil, pour entrer dans cette voie, s'était appuyé sur le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

M. l'Ingénieur en chef invoquait des raisons d'Etat. Les déprédations causées par les distilleries agricoles coûtent au service vicinal 2.000 francs par an, dit-il dans son rapport.

M. Léon Roland, en regard de ce chiffre, fait remarquer que le département peut produire 140.000 hectolitres d'alcool, donnant au total une redevance de 33 millions. C'est la poule aux œufs d'or qu'il convient de soigner, pour que cette grande industrie de la distillerie agricole puisse, en perfectionnant son outillage, arriver à l'épuisement le plus complet de la matière traitée.

La Société d'Agriculture, émue par les considérations développées, émet le vœu suivant, qui sera envoyé à l'Assemblée départementale à la session de mai :

« La Société d'Agriculture de Senlis,

« Considérant que les distilleries purement agricoles ne sauraient tomber sous le coup de l'article 14 de la loi du 21 mai 1836, attendu que la distillerie agricole n'est pas une industrie, mais une annexe de l'exploitation, au même titre que la laiterie, la beurrerie ou la fromagerie,

« Émet le vœu que le Conseil général de l'Oise revienne sur sa décision du 20 avril dernier et maintienne le vœu qu'il a déjà émis en 1890, à savoir que l'Administration des Ponts et Chaussées était invitée à ne pas réclamer de subventions industrielles aux distilleries agricoles. »

— La Société est heureuse de complimenter M. Boisseau de son beau succès au Concours agricole.

— En terminant, la Société s'occupe des résultats de la tondeuse mécanique, qui sont déclarés excellents par les agriculteurs présents à la séance.

Elle exprime aussi le désir de voir le Concours agricole maintenu au Champ-de-Mars, et elle demande que la date de ce Concours soit la plus rapprochée possible.

— Dans l'une des séances précédentes, le traitement du très dévoué Trésorier de la Société d'Agriculture a été porté à 300 fr. Il a été fait état de cette modification au chapitre du budget relatif à ce service.

Le Secrétaire,
LÉON FAUTRAT.

Le Vice-Président,
LÉON MARTIN.

Réflexions d'un Cultivateur.

Les semences de blés et d'avoines sont terminées mieux qu'on ne pensait, en raison des difficultés que pouvait faire craindre la pluie persistante du commencement de l'année. La terre était très humide, et il semblait qu'on ne pourrait de longtemps la mettre en état d'être semée dans de bonnes conditions.

Mais les déchaumeuses, qui sont devenues de véritables charrues à quatre et cinq socs, ont admirablement et rapidement préparé la terre; un petit labour la séchait presque instantanément, et dès le lendemain on pouvait semer. Deux charrues labouraient à peu près 4 hectares par jour, et le semoir suivait régulièrement. J'en ai profité pour semer un peu plus de blé de mars, le blé étant cher.

Cependant, si nous devons à nos constructeurs les avantages d'une plus grande rapidité dans le travail, nous les devons aussi à nos ouvriers, qui ont su reconnaître l'augmentation de salaires qui leur a été accordée, et les atteleages de quatre chevaux et de six bœufs sont maintenant d'un usage courant. Il est à désirer que cette bonne entente se maintienne; ce n'est que par plus d'assiduité et d'intelligence d'une part, et d'autre part par le perfectionnement de l'outillage, que les salaires peuvent augmenter, et si ces conditions peuvent se réaliser, les cultivateurs n'en seront pas jaloux; ils seront, au contraire, très heureux de voir le bien-être augmenter chez leurs collaborateurs de chaque jour.

Nous voici en avril, et nous allons préparer les terres pour les betteraves; il m'en reste dix hectares à fumer et à labourer; le fumier est tout prêt et en tas au bord de la pièce, mais je vais attendre que la terre soit très saine. Le fumier sera rapidement conduit et répandu; je sèmerai dessus du superphosphate qui le décomposera rapidement, et j'effectuerai mon semis de graine immédiatement sur le labour.

Quant aux 30 hectares qui sont fumés et labourés, je vais les kroskiller, pour briser les bandes de terre que l'humidité du sol a formées derrière la

charrue. Ce roulage les fendille jusqu'au fond; la sécheresse y pénétrera. Puis je ferai passer la herse.

Mais j'attendrai ensuite le moment de semer pour faire labourer ces terres, comme les blés et les avoines, par les polysocs; j'obtiendrai ainsi une terre très douce, dans laquelle la semence lèvera admirablement. Il faut veiller, cette année, à ce que la terre soit bien préparée, parce que la graine n'est pas de première qualité.

Je n'aurai ainsi que 40 hectares de betteraves au lieu de 50, mais si tout le monde fait comme moi, le prix du sucre se maintiendra, même après la récolte.

D'ailleurs, mes terres sont ainsi mieux préparées, ayant reçu trois labours, et j'espère une meilleure récolte. Je reconnais que j'ai trop négligé les façons culturales : les engrais ne sont pas tout; pour obtenir un bon résultat, la culture bien faite y contribue aussi pour beaucoup.

Les bineurs et les arracheurs, n'étant pas surchargés et sollicités de tous côtés, travailleront plus tranquillement et plus proprement. Lorsque les ouvriers manquent, les prix s'élèvent, et ceux-ci ne pensent plus à travailler, mais à profiter de l'occasion et souvent à vouloir changer; ils travaillent mal, et perdent leur campagne.

Je crois que, pour la plupart des ouvriers, le contrat de travail sera une bonne chose. Ils n'auront pas la crainte d'être renvoyés, à moins de malfaçons ou de fautes graves. D'un autre côté, ils ne pourront abandonner leur travail sans s'exposer à des pertes sérieuses. Les façons déjà données ne seront réglées définitivement qu'en fin de campagne, et s'ils n'exécutent pas leurs engagements, ils peuvent être condamnés à des indemnités envers le cultivateur, qui les retiendra sur les reliquats restant à payer. Ils résisteront ainsi beaucoup mieux aux sollicitations qui pourraient leur venir du dehors.

C'est un changement radical dans l'emploi de la main-d'œuvre : ce n'est plus le maître qui emploie des ouvriers à la journée et à l'heure, et peut les renvoyer sans la moindre explication; ce sont deux parties qui font une convention, convention qui entraîne des obligations de part et d'autre.

Dans la pratique actuelle, même lorsque la convention était purement verbale, le patron avait une surface qui entraînait une responsabilité complète; l'ouvrier belge, au contraire, pouvait disparaître sans qu'on pût suivre sa trace, ni même retenir une partie ou la totalité du prix du travail exécuté. Avec le contrat de travail, il en sera tout autrement : l'ouvrier, comme le patron, sera tenu d'exécuter ses engagements, sous peine d'être condamné à payer des indemnités égales au dommage causé.

Les Ouvriers Polonais.

Une des questions qui intéressent le plus particulièrement maintenant l'agriculture française est assurément la question de la main-d'œuvre agricole.

En France, peut-être plus que partout ailleurs, nous assistons à une véritable surproduction industrielle, qui a pour conséquence un afflux constant des habitants des campagnes vers les villes, et fatalement une diminution considérable du nombre des ouvriers que l'on pouvait employer aux travaux des champs. Bien que, de tous côtés, on commence à réagir contre la dépopulation des campagnes, et à lutter contre les préjugés ridicules qui éloignent stupidement des carrières agricoles les jeunes gens de nos écoles rurales, il ne semble pas, pour le moment tout au moins, que les efforts aient été couronnés de beaucoup de succès. Et, surtout pour les travaux agricoles que ne peuvent accomplir des machines encore insuffisamment perfectionnées et qui par là même exigent une main-d'œuvre considérable, l'on se préoccupe de chercher un remède à ce déplorable état de choses dans l'emploi d'ouvriers étrangers.

Et c'est ainsi que le Syndicat des Fabricants de sucre de France a été amené à étudier récemment la question de l'émigration polonaise.

A vrai dire, ce n'est pas dans notre pays une chose absolument nouvelle.

Déjà, depuis deux ans, surtout en Meurthe-et-Moselle, on a fait venir quelques-uns de ces paysans polonais : mais ce ne furent qu'essais timides et bien modestes. Je les ai étudiés dans le courant de décembre, et j'ai rapporté d'un voyage à Nancy les impressions des principaux propriétaires qui y avaient eu recours.

Mon enquête en Lorraine m'avait encore permis, entre autres choses, de me rendre compte des difficultés que l'on avait rencontrées là-bas, difficultés que je signalerai au cours de mon rapport, et auxquelles je me suis efforcé de chercher un remède. La note générale était certes plutôt favorable, mais l'on a estimé ici avec juste raison qu'il n'était pas possible de tabler uniquement sur les résultats parfois contradictoires d'une expérience effectuée dans des conditions un peu spéciales et sur une culture qui diffère passablement de celle que l'on rencontre dans le Nord-Est et le Nord de la France. Et je viens d'être envoyé en Pologne pour y étudier sur place cette question d'un intérêt capital : je me suis attaché particulièrement, dans cet intéressant voyage, à observer les mœurs, les coutumes, la manière de vivre, la façon de travailler de ces ouvriers auxquels nous pourrions avoir recours, et j'ai recherché aussi les garanties que présentent les agences et bureaux qui ont pris en mains les

intérêts de leurs compatriotes émigrants. Bien que le mauvais temps de cet hiver, qui force à suspendre les travaux des champs, ne m'ait pas permis de voir dans les campagnes les paysans à la tâche, je n'en rapporte pas moins toute une série de renseignements qui, j'espère, permettront au Syndicat de prendre à ce sujet une décision conforme à ses intérêts.

Et, tout d'abord, il m'avait paru bon de rechercher les raisons qui obligeaient les Polonais à venir demander de l'occupation chez nous. On pouvait, en effet, supposer qu'ils ne trouvaient pas de travail dans leur propre pays ou dans les contrées limitrophes, peut-être parce qu'ils sont trop paresseux, trop inaptes ou qu'ils jouissent d'une trop mauvaise réputation. Ce sont ces renseignements que j'ai été recueillir auprès des personnes qui sont le mieux au courant de cette question, d'une part, auprès de notables fonctionnaires de Cracovie, d'autre part, à Vienne, auprès d'un de nos compatriotes dont l'opinion revêt une autorité toute particulière, du fait des hautes fonctions dont il est investi.

C'est que la Pologne est un des pays de l'Europe où la population est le plus compacte. Les familles de cinq ou six enfants y sont nombreuses, et comme l'industrie locale y est à peu près nulle, l'agriculture très rudimentaire et presque entièrement aux mains de grands propriétaires nobles, il en résulte forcément que, toutes les années, des milliers de Polonais sont forcés de s'expatrier et de chercher du travail à l'étranger.

C'est principalement dans les grandes exploitations prussiennes qu'ils se rendent, au nombre de 300.000 ; mais ils y sont traités là comme de véritables esclaves. Les Allemands, qui ont encore à faire oublier aux indigènes du Grand-Duché de Posen le sentiment de leur ancienne nationalité polonaise, les persécutent tous d'abominable façon. A coups de bâton, on leur défend de se dire bonjour dans leur langue maternelle ; on boycotte les magasins polonais, on interdit partout les inscriptions et les enseignes en polonais ; on défend les réunions scientifiques polonaises. Bref, on leur en a tant fait que les patriotes polonais, exaspérés, ont mis en avant l'idée de chercher une revanche sur le terrain économique ; l'on assiste maintenant dans toute la Pologne à un véritable boycottage des produits allemands, et principalement, pour ce qui nous occupe, les dirigeants consacrent leurs efforts à détourner le courant de l'émigration de la Prusse vers la Suède, le Danemark, et surtout vers la France.

Malgré soi, on ne peut se défendre d'une certaine admiration et d'une certaine sympathie pour ce malheureux peuple dont l'histoire est un douloureux martyre, et qui, bien que morcelé, partagé entre l'Allemagne, l'Autriche et la

Russie, retrouve dans ses infortunes conscience de son ancienne indépendance et se prend à viser ses oppresseurs dans leur commerce et dans leur agriculture. Il est malheureusement dommage qu'en France on ne soit pas tenu au courant de cet état de choses, et qu'on ignore les sympathies qu'on éprouve là-bas pour nous ; il y aurait un grand parti à en tirer, si l'on savait les utiliser pour le plus grand profit de nos intérêts matériels. Je m'imagine que s'il se trouvait quelque syndicat ou groupe d'industriels français assez avisés pour envoyer, surtout en Pologne autrichienne, une sorte de représentant, d'attaché commercial, dont le rôle serait de visiter les commerçants polonais, de s'enquérir des besoins de leur marché et de nous en avertir, on aurait vite fait de substituer nos articles français à la camélotte portant l'étiquette : *Made in Germany* ». Dans cet ordre d'idées, pour ne parler que de la ville de Cracovie, où j'ai séjourné plus particulièrement, cet attachement que l'on a pour la France, je le remarquais à chaque pas. Les modes, la bijouterie, les chaussures, y sont déjà toutes indiquées comme de provenance française ; il n'est pas jusque dans l'étalage des libraires où l'on ne trouve en grand nombre des volumes français ; au théâtre même, ce sont les pièces parisiennes, telles que *Le Roi*, *L'Ane de Buridan*, qui tiennent l'affiche. Par contre, à la devanture des boutiques, on y lit ces mots significatifs : « Ici, les Prussiens n'entrent pas ; nous ne faisons pas d'affaires avec eux. » De la part d'un Polonais, traiter un de ses compatriotes de Prussien est regardé comme une suprême injure et puni comme telle par les tribunaux. Bien mieux, un Français de Vienne me montrait une lettre qu'il venait de recevoir, et dans laquelle on lui demandait les tarifs de nos chemins de fer : des agriculteurs polonais qui avaient acheté du bétail en Hollande se proposaient, en effet, de le faire pénétrer en Galicie par les voies détournées de France et de Suisse, plutôt que de fournir aux compagnies allemandes l'occasion de réaliser sur eux un bénéfice quelconque. C'est ainsi encore que dès à présent on annonce en Pologne, pour le courant de juillet, une grande fête nationale destinée à commémorer le 500^e anniversaire de la bataille de Grunbach, dans laquelle les Prussiens furent écrasés par les soldats polonais.

Bref, haine de l'Allemagne, sympathie pour la France, ceci joint à la nécessité d'une émigration agricole, nous expliquent suffisamment pourquoi l'on songe maintenant là-bas à nous envoyer les bras que l'on ne peut utiliser sur place.

A quelle nationalité appartiennent les Polonais émigrants agricoles, et dans quelle région peut-on les recruter ?

On peut les diviser en trois grands groupes :

Les Polonais allemands, les Polonais russes, les Polonais autrichiens.

Il est absolument inutile de songer aux premiers : chaque année, par milliers, ils sont employés dans les grandes exploitations prussiennes, et certainement le gouvernement allemand ne tolérerait pas que l'on cherche à enlever à ses industriels ou à ses agriculteurs des travailleurs qu'il exploite à son aise et dont maintenant il ne saurait se passer. Même chose pour la seconde catégorie : le gouvernement du tsar a, du reste, prodigué à ses frontières tout un luxe de précautions, passeports, pièces d'identité, qui rendent fort difficile l'émigration.

Il nous reste donc les Polonais autrichiens, et c'est à eux que l'on aura recours. Ils sont surtout localisés dans la province de Galicie et se groupent autour de la ville de Cracovie, située à l'extrême nord de l'Autriche, à proximité de l'Allemagne et de la Russie, et qui est effectivement le principal centre de l'émigration.

Toutefois, il importe de remarquer que, si le gouvernement austro-hongrois favorise de tous ses efforts l'émigration de ses nationaux, il conserve cependant le droit de contrôler ce qui se passe, et il en use dans une certaine mesure. C'est ainsi qu'il serait impossible pour nous, Français, de recruter nous-mêmes et directement des ouvriers : il nous faut passer par l'intermédiaire de bureaux de placement ou d'agences. Et cette manière d'opérer offre pour les deux côtés, employeurs et employés, toute une série de garanties. Il est bien clair, en effet, que si, par exemple, le Syndicat des Fabricants de sucre voulait se procurer ses ouvriers sans passer par intermédiaire, il se heurterait à de grandes difficultés ; il serait obligé de les recruter par voie d'annonces, un peu partout, sans savoir si ceux qu'il engage et qui ne causent guère que la langue polonaise, ont les qualités et les capacités voulues ; il lui serait fort difficile de débattre des prix avec eux, de passer des contrats sérieux ; bien plus, lorsqu'on voudrait les faire venir, on ne pourrait leur envoyer directement l'argent de leur voyage, et il faudrait encore qu'une personne les aille chercher et les convoie partout où ils devraient se rendre. Les ouvriers, de leur côté, n'ayant pas de compatriotes qui les conseilleraient, qui veilleraient sur leurs intérêts, qui traiteraient pour eux, au besoin qui répondraient pour eux, hésiteraient sans doute à se déplacer dans ces conditions ; et l'on ne trouverait guère à employer que la lie des travailleurs. Ce sont toutes difficultés qui disparaissent du fait des bureaux d'émigration.

Il existe à Cracovie un bureau municipal de placement, une sorte de Bourse du Travail, gérée par des fonctionnaires ; mais elle a surtout comme but de fournir des ouvriers et ouvrières pour les localités avoisinantes, et n'est pas très active.

Autre chose est la Société polonaise d'Emigration, créée à Cracovie il y a deux ans, et qui compte maintenant une vingtaine d'agences, dont deux en France, l'une à Nancy, l'autre récente à la Bourse de Commerce de Paris. Elle a été fondée dans un but humanitaire et d'intérêt national pour contrôler le mouvement de l'émigration et protéger les prolétaires polonais. Elle a obtenu toutes les concessions et les autorisations du gouvernement autrichien ; elle est placée sous le contrôle des autorités et subventionnée par la Diète de Galicie ; seule, elle a l'autorisation de procurer aux ouvriers polonais du travail en France.

Voici donc comment elle opère : les agriculteurs qui ont besoin d'ouvriers lui passent en quelque sorte la commande, lui indiquant le nombre qu'ils désirent, le travail auquel plus spécialement ils les destinent, et ceci dès les mois de janvier, février, de façon à permettre une sélection. La Société, par ses correspondants, recherche les ouvriers ayant l'habileté demandée et au courant des travaux dont ils se chargent ; une fois ceux-ci trouvés, elle passe pour eux les contrats et débat les conditions du travail. Ceci réglé, elle les expédie au moment désigné et les fait arriver sous sa responsabilité, pour la France, à Nancy, où elle a une agence. Auparavant, ces paysans ont été soumis à la visite du médecin, munis des certificats de santé et des pièces nécessaires à la déclaration de séjour exigée des étrangers dans notre pays. La somme demandée pour le voyage est, en tout et pour tout, d'une soixantaine de francs, auxquels s'ajoute le prix du billet de Nancy à l'endroit où ils travailleront.

Mais elle ne borne pas là son rôle, et durant tout le séjour des Polonais, elle s'occupera d'eux. Elle les encourage, s'interpose en cas de besoin entre eux et les patrons pour apaiser les petits malentendus. Elle leur envoie régulièrement des journaux, leur prête des livres ; elle s'occupe de leurs intérêts en Galicie et enfin, une fois par an, elle envoie en mission un prêtre polonais qui les visite à tour de rôle.

Elle distribue encore gratuitement à chaque patron français et à chaque groupe d'ouvriers un petit lexique qui contient dans les deux langues les mots usuels et les phrases indispensables. C'est, en somme, une Société excessivement désintéressée et bienfaisante.

J'ai eu en mains des modèles de contrats ; mais ce sont plutôt des contrats-types et ils sont susceptibles de bien des modifications. Toutefois, le contrat accepté et rédigé, il importe d'en observer toutes les clauses à la lettre ; l'ouvrier, qui est très simpliste et méfiant, s'il s'apercevait de certaines dérogations, penserait de suite qu'on l'exploite.

Que valent maintenant ces Polonais ; dans quelles conditions travailleront-ils chez nous, comment y vivront-ils ?

Les émigrants ont de dix-huit à quarante ans ; mais la plupart ont de vingt-deux à vingt-six ans. Au physique, ce sont des hommes d'aspect robuste, de taille supérieure à notre moyenne. Au moral, ils sont suffisamment dociles, intelligents, débrouillards ; s'ils n'ont pas la souplesse et la vivacité des nôtres, ils ont une plus grande endurance, ténacité et docilité. Un proverbe veut qu'ils aient un penchant pour l'ivrognerie, c'est là absolument une erreur ; ce sont, au contraire, des gens très sobres qui, en pays étranger, songent bien plus à mettre de côté leur salaire qu'à le dépenser au cabaret. Ils ne sont pas difficiles sur leur nourriture, et chez eux ont comme base du lait et d'épaisses bouillies. On pourra, dans nos exploitations, ou bien, s'ils sont isolés ou en nombre restreint, les mettre au régime des autres ouvriers de la ferme, et ils s'en accommodent fort bien, ou bien, s'ils forment un groupe, leur donner les provisions suivantes, prévues par le contrat :

1° Par personne et par jour : 1 litre de lait non écrémé, 1/2 litre de vin ;

2° Par personne et par semaine : pommes de terre à volonté, 3/4 de kilog. de viande fraîche, 1 kilog. 1/2 de lard, 1 kilog. 1/2 de riz, 5 kilog. de pain, 1/2 kilog. de farine, 1/4 kilog. de sel.

Mais j'estime qu'on s'exposerait à des mécomptes si, dans nos fermes, on tentait l'essai avec des ouvriers isolés. On a, en effet, observé que, toutes les fois que le Galicien se sentait seul, perdu dans une majorité d'ouvriers français, il se déplaisait et cherchait à s'en aller : c'est qu'on conçoit bien que, ne sachant pas la langue, n'étant pas au courant des habitudes, noyé dans un milieu souvent hostile, il devient fatalement une sorte de tête de Turc.

Il faudrait, au contraire, les grouper, les cantonner à plusieurs dans une aile de logis pour eux réservée, leur délivrer des provisions et les laisser se débrouiller et faire leur popote à leur guise. Ne pas avoir peur de recourir aussi à des ouvrières ; l'une d'elles s'occuperait dans la matinée de la cuisine commune, du blanchissage, du raccommodage. Formant ainsi une sorte de famille, pouvant causer entre eux de leur patrie, de leurs souvenirs, se communiquant leurs impressions, leur exil leur serait facile.

Quels gages leur donnera-t-on ? Le salaire, dans les contrats, est fixé pour les adultes à 42 francs par mois ; pour les femmes et les jeunes gens de dix-huit à vingt-deux ans, à 38 francs par mois.

Une clause du contrat prévoit que, pendant les premiers mois de l'engagement, il sera fait, par le patron, une retenue de moitié du salaire de chaque ouvrier, à titre de garantie de la fidélité de ce dernier aux engagements et en

couverture des frais de voyage, le cas échéant. Cette retenue sera faite jusqu'à concurrence du montant des frais de voyage de Cracovie au lieu de destination. Avec la nourriture et les accessoires, on peut estimer qu'ils reviendront de 3 francs à 3 fr. 25 par jour. Jusqu'à présent, tous les ouvriers venus en France étaient à gage fixe ; il y avait là un inconvénient, en ce sens qu'ils n'étaient pas stimulés à faire beaucoup de besogne et qu'ils avaient moins de goût au travail. De Nancy, j'avais rapporté l'impression qu'il serait difficile de les habituer à travailler à la tâche. Mais j'ai entretenu de ce sujet le directeur du bureau d'émigration de Cracovie, M. Okolowicz, et j'ai pu obtenir toute satisfaction sur ce point important. M. Okolowicz, qui est fort bien disposé pour le Syndicat des Fabricants de sucre, dont il connaît la puissance, m'a fait les propositions suivantes : il est prêt à envoyer des ouvriers à la tâche, mais, comme il lui est difficile de fixer les nouvelles conditions, il serait désireux que le Bureau du Syndicat prenne cette question en mains. De concert avec son agent de Paris, les délégués établiraient les tarifs sur les bases desquels on pourrait occuper les ouvriers polonais à la tâche. C'est là un sérieux avantage qu'il offre et qu'il ne faudrait pas laisser échapper, surtout si plus tard ce mouvement d'émigration vers la France, qui est à ses débuts, prend de l'importance ; ce seront les tarifs que l'on aura débattus et établis ici, au mieux des intérêts des agriculteurs betteraviers, qui feront loi et serviront de modèles.

La question des jours de repos avait aussi, en Lorraine, soulevé entre patrons et ouvriers des difficultés : il est bon de savoir que le Polonais est profondément religieux et attaché à ses croyances ; il regarde comme très important de suivre les offices et d'observer rigoureusement le repos de ses jours de fête. Or, outre les dimanches, les contrats prévoient les jours fériés suivants : le Nouvel An, 1^{er} janvier ; les Trois Rois, 6 janvier ; la Purification, 2 février ; l'Annonciation, 25 mars ; le lundi de Pâques ; l'Ascension ; le lundi de la Pentecôte ; la Fête-Dieu ; la Saints-Pierre-et-Paul, 29 juin ; l'Assomption, 15 août ; la Nativité, 8 septembre ; la Saint-Michel, 29 septembre ; la Toussaint, 1^{er} novembre ; l'Immaculée-Conception, 8 décembre ; Noël, 25 décembre ; la Saint-Étienne, 26 décembre.

Cela fait un nombre considérable de journées inoccupées, surtout à des moments où l'ouvrage est parfois urgent. J'ai donc demandé encore s'il ne serait pas possible de les réduire quelque peu, et j'ai pu aussi avoir satisfaction sur ce point.

Les ouvriers que l'on nous enverra auront leurs journées de repos ramenées à trois ou quatre seulement, ou, si l'on préfère, suivront les fêtes des français.

Est-il facile de les commander ?

Presque tous ne comprennent que le polonais (de-ci de-là on en peut trouver un parlant allemand); mais on les conduit très bien par gestes : on leur montre dans un champ le travail qu'ils ont à faire, et ils l'accomplissent. Du reste, le petit vocabulaire donné par la Société d'Émigration contient la traduction d'un certain nombre de phrases toutes faites, telles que : « Vous labourerez ce champ ; chargez le fumier sur la voiture ; binez les betteraves ; chargez les gerbes, etc. ». Il n'y a pas là de difficultés. Ils ont aussi une réelle facilité pour l'étude des langues vivantes, et, au bout de quelques mois de séjour, arrivent à comprendre à peu près notre parler.

Telles sont, en somme, les observations que j'ai pu faire dans mon voyage. Il y a là, certes, un important essai à tenter, qui intéressera tous les agriculteurs français que préoccupe le manque de main-d'œuvre. Serons-nous contents de ces ouvriers ? que vaudront-ils ? Il est difficile de le dire *a priori*. Mais si l'on envisage les résultats obtenus en Danemark, en Suède, en Allemagne et même à Nancy, on ne peut qu'avoir confiance dans leur emploi. Mon opinion personnelle serait d'en former quelques groupes qu'on répartirait dans certaines fermes. Il serait bon aussi de mettre à la tête de chacun de ces groupes une sorte de chef qui porterait la responsabilité du travail et à qui l'on donnerait les ordres ; il tirerait son autorité sur ses compagnons, soit de son âge, soit de son instruction plus développée ; on pourrait, à la rigueur, lui donner un supplément de quelques sous par jour ; si on les faisait travailler à la tâche, ce serait à lui qu'on remettrait l'argent gagné, et il le partagerait entre ses camarades.

On sait, à Cracovie, que nous nous proposons de faire un essai loyal et sérieux, et l'on aura à cœur de nous contenter ; nous pouvons être assurés, surtout cette année, de recevoir des sujets d'élite, bien rompus à tous les travaux des champs, à cette condition toutefois de ne pas attendre qu'ils aient été enlevés par des agriculteurs étrangers.

Et, pour ma part, après les renseignements que j'ai eus sur place, après ce qu'il m'a été donné de voir en Pologne, je suis persuadé que le Syndicat des Fabricants de sucre peut hardiment s'engager dans cette voie, et qu'il trouvera dans ce mouvement d'émigration un remède à l'actuelle pénurie d'ouvriers agricoles.

C. DUBOIS,

Ingénieur agronome, Licencié en droit,
Chimiste au Laboratoire syndical.

Contrat de Travail.

Observations par M. PETIT, agriculteur à Chèvreville.

Il me semble assez dangereux pour un cultivateur de s'engager à faire biner ou arracher à ses hommes un nombre déterminé d'hectares de betteraves.

Les contrats sont appelés à être signés en février ou en mars, à une époque où les betteraves sont loin d'être ensemencées ; si la levée est défectueuse, si une condition climatérique quelconque vient à détruire une partie de la récolte, le cultivateur aura annoncé un nombre d'hectares trop grand. Le cas de force majeure sera admissible, mais ne sera peut-être pas admis sans discussion.

Nous avons vu se produire le sabotage de la lenteur. Des ouvriers mal disposés pourraient, forts de la garantie du nombre d'hectares, compromettre une récolte en empêchant le cultivateur en retard de leur adjoindre des camarades.

Si, au cours de la campagne d'arrachage, un ou plusieurs ouvriers tombent malades, leurs camarades refuseront-ils valablement d'achever la part de ceux qui sont partis ; ils tenteront certainement de le faire si le mauvais temps les incite à retourner chez eux.

Pourquoi l'ouvrier belge cherche-t-il à s'assurer un nombre d'hectares de betteraves important à travailler ? C'est que toujours, en arrivant, il a peur de voir la campagne écourtée, quitte à regretter ensuite le prolongement de son séjour en France au delà de ses prévisions.

La rédaction suivante, ou quelque autre analogue, ne pourrait-elle pas satisfaire les deux parties :

« Les ouvriers belges s'engagent à biner et à arracher les betteraves de M ... Ils s'engagent en outre à exécuter tous les travaux jugés nécessaires suivant le temps et les besoins, depuis la date de leur arrivée à la ferme jusqu'à l'achèvement complet de ces travaux. »

(Énumération des travaux comme à l'imprimé).

« Les ouvriers arriveront vers (la 2^e quinzaine de mai, par exemple)... à une date qui leur sera indiquée ultérieurement, mais au moins quatre jours avant leur départ de Belgique.

« M.... s'engage à employer les soussignés tous les jours où il est possible de travailler aux champs, de telle sorte qu'il n'y ait pas pour eux de période de chômage entre les binages de betteraves et la moisson. M.... s'engage à occuper les arracheurs de betteraves au moins jusqu'au ... novembre, même si les arrachages étaient terminés avant cette date. Par contre, les ouvriers

s'engagent à terminer complètement les arrachages et le chargement des betteraves à quelque date que cet ouvrage les mène. »

Je vois à cette rédaction l'avantage de garantir aux ouvriers les salaires qu'ils sont en droit d'espérer de leur déplacement, et aux patrons l'avantage de n'avoir pas à craindre des revendications pour des faits indépendants de leur volonté.

Le 5^e du contrat laisse également à désirer ; en admettant même, ce qui n'est pas, l'égalité de récoltes voisines, que signifiera l'expression « aux prix moyens payés dans les fermes voisines », si l'adoption du contrat s'étend un peu ?

Concours général agricole de Paris

ANIMAUX GRAS

21-28 FÉVRIER 1910

Cette dénomination de Concours général est bien impropre pour qualifier la réunion qui vient de se tenir à Paris. Ce n'est que le premier acte de la grande représentation agricole nationale, et nous allons subir un entr'acte de trois ou quatre mois avant d'avoir la suite. Tragi-féerie-comédie, tout comme *Chantecler*, que son caractère champêtre qualifie, sans doute, pour donner le ton, cette année même, à nos concours. Le tragique est ici, pour les agriculteurs, de se voir imposer double perte de temps, doubles frais de voyage, et, s'ils veulent prendre part à l'exposition des reproducteurs, d'avoir à déplacer des animaux en pleine période de monte, à une époque où toutes les femelles sont suitées et ne voyagent pas sans risques ; le tragique est un peu aussi dans la perspective d'être relégués à Saint-Cloud ou à Vincennes. Mais nous avons trouvé, pour l'instant, la féerie dans les splendeurs du Grand-Palais, qui vient de nous offrir un asile luxueux, en attendant que le beau soleil de juin, qui transfigure tout, illumine le campement en plein air de nos machines et de nos animaux, réchauffant l'espérance, dont nous devons nous contenter, d'une organisation meilleure pour l'avenir. Quant au comique, nous le trouvons certes (nous bons ruraux au raisonnement simple) dans ce projet en vertu duquel, aussitôt après avoir démoli la Galerie des Machines, on va s'occuper de la reconstruire à la même place, en tournant en long ce qui était en travers.

Le Concours ne comprenait donc, cette fois, que les animaux gras des espèces bovine, ovine et porcine, les volailles mortes, les produits de laiterie,

les produits agricoles divers, les travaux de mutualités agricoles, et une exposition de matériel d'emballage.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que les concours d'animaux gras ont fait leur temps et qu'ils pourraient être supprimés sans dommage. J'estime, au contraire, que le Concours général de Paris, n'ayant pas d'autre utilité que de constituer une grande réclame pour nos meilleures races et un stimulant pour les autres, j'estime, dis-je, qu'une telle démonstration est incomplète si, à côté de leurs reproducteurs, les races de boucherie ne peuvent montrer *le produit fini*, à son état le plus complet, le plus frappant. Mais cet intérêt est beaucoup moins grand si les deux parties du Concours, comme cette année, ne sont pas simultanées ; l'une et l'autre en souffrent. Le meilleur résultat du Concours qui vient de fermer ses portes sera de l'avoir démontré. Malgré les avantages du local, malgré un aménagement des mieux réussis et tout le talent d'organisation que l'on connaît à M. l'Inspecteur général Grosjean, commissaire général du Concours, malgré enfin le mérite des animaux exposés, cette réunion ne laissera qu'un souvenir médiocre dans la mémoire des visiteurs, et surtout des agriculteurs.

Le nombre des inscriptions était peu différent de celui des dernières années ; le voici, pour chaque espèce, comparé avec celui de 1909 :

	1909	1910	
	Inscrits	Inscrits	Présents
Espèce bovine	236	223	192 têtes
— ovine	123	139	131 bêtes en bandes
— porcine	112	106	99 têtes
Totaux	471	468	422

Les 192 têtes de l'espèce bovine se décomposaient de la manière suivante : Charolais-Nivernais et Bourbonnais 62 ; croisements dont la plupart Charolais 24 ; Limousins 44, Normands 14, Salers 14, Bazadais 8, Garonnais 7, Parthenais et Marchois 4, Basquais et Béarnais 4, Gascons 2, Bretons 5, Durham 3.

La race charolaise-nivernaise a été plus que jamais la reine du Concours, par le nombre, par la qualité, par les succès. Les trois prix d'honneur lui sont revenus, et, dans les six catégories où elle a eu l'occasion d'entrer en lutte avec les autres races, elle a gagné quatre premiers prix, six deuxièmes, etc. Remarquons en passant qu'elle profitait toujours du privilège de pouvoir s'inscrire dans de nombreuses catégories, en se considérant à volonté comme race

pure et de croisement, comme race française ou étrangère, en s'étiquetant bouronnaise, si l'exposant est de l'Allier, charolaise-durham si le manteau blanc est teinté de jaune, nivernaise si le blanc est plus pur, etc. : distinctions fantaisistes, qui paraissent bizarres dans un concours d'engraissement, alors que les éleveurs de la race n'en font même pas état dans leurs concours de reproducteurs. Mais ne nous plaignons pas de cette intrusion des charolais un peu partout; elle a l'avantage de garnir de bons animaux certaines catégories qui, sans eux, se trouveraient vides : telle la huitième (créée pour les races de grande taille n'ayant pas de catégorie spéciale, flamande, mancelle, montbéliarde, femeline, comtoise, etc.); il n'y a aucun spécimen de ces races, et des charolais se prélassent à leur place; à voir devant eux les plaques de prix portant incrusté le mot « race flamande », plus d'un Parisien a dû penser sans doute que l'engraissement intensif avait pour effet de faire pâlir singulièrement le poil; ce sera pour eux l'enseignement du Concours.

Nous l'avions fait pressentir, après la visite du Concours de Nevers, les frères Dodat n'ont laissé (pour les bêtes bovines) aucun des prix d'honneur à leurs concurrents. Sur les neuf catégories, où se trouvaient leurs charolais (bœufs ou vaches), sept premiers prix leur sont attribués, et ils ont les deuxièmes prix, dans les deux autres : succès brillamment mérités, d'ailleurs. MM. Dodat présentaient, à eux seuls, vingt-six animaux de l'espèce bovine. Celui de leurs bœufs qui a été reconnu le meilleur de tout le concours, était un magnifique sujet de trois ans et deux mois, dont le dos formait, de l'avant à l'arrière, une table de largeur remarquable, et qui, par l'ampleur de ses lombes et de son arrière-main, promettait de donner un énorme rendement en morceaux de choix; l'épaisse masse charnue de sa culotte descendait jusqu'au jarret; il pesait 1.055 kilogrammes et a été vendu 3.250 francs aux Bouillons Bisson. Sans l'égalier tout à fait comme fini d'engraissement, le deuxième prix de sa catégorie mérite d'être signalé aussi; il le dépassait comme poids, 1.100 kilogrammes (à trente mois), et faisait grand honneur à son propriétaire, M. Charles Advenier, qui, lui aussi, est un habitué des grands succès.

Pour le prix d'honneur des vaches, une normande, à M. Delamarre, de Bayeux, a fait mine de disputer la palme à la charolaise-durham de M. Dodat, qui finalement l'a emporté; ce n'est pas une défaite, d'être battue par une telle concurrente, c'est même déjà un triomphe d'avoir retenu les hésitations du jury; cette normande, pesant 882 kilogrammes à quarante-trois mois, avait été classée première des femelles de races françaises; la charolaise-durham pesant 860 kilogrammes à trente-huit mois, avait eu, de son côté, le premier prix des croisements; la première était d'une belle ampleur et d'une régula-

rité de conformation remarquable, mais comment, dans sa race, eût-elle pu réaliser cette extrême finesse de la charolaise-durham, cube de viande supporté par une ossature très réduite? M. Dodat en a retiré le beau prix de 2.650 francs.

La bande de quatre bœufs faisait encore plus d'honneur à la race charolaise et à MM. Dodat. Il y a grand mérite, sans doute, à réussir aussi bien un animal isolé; mais n'est-ce pas un véritable tour de force d'en présenter quatre parfaitement semblables d'engraissement, de conformation, de taille, de poids et même de cornage? Ils pesaient 1.152, 1.156, 1.158, 1.167 kilogrammes, et faisaient partie de la catégorie des cinq ans. La maison d'alimentation Julien Damoy les a achetés en bloc pour le prix de 8.600 francs.

Ce que coûte la préparation de ces prix d'honneur, on le préjugera si l'on sait que la condition primordiale de la réussite est la longueur excessive de la période d'engraissement, prolongée pendant deux années entières; c'est là le principal secret du succès, m'affirmait un des plus habiles praticiens du Bourbonnais. Mais, pour que l'appétit de la bête se soutienne jusqu'au bout, pour qu'aucun accident dans sa santé ne se produise avant la fin, il lui faut une vigueur de tempérament et une solidité d'estomac peu communes. L'autre clef du succès réside dans le talent de l'engraisseur pour discerner entre mille les jeunes animaux possédant ces aptitudes rares. Les prix apparemment très élevés, payés par certaines grandes maisons d'alimentation, pour se réserver la réclame de détailler ces prix d'honneur, n'ont rien d'exagéré, si on les met en regard de la difficulté, des aléas et des frais de l'opération; il faut même, comme MM. Dodat, avoir le quasi-monopole des grands triomphes pour pouvoir l'entreprendre avec chance de bénéfice.

Quant aux maisons qui paient ainsi le kilo vif jusqu'à 3 francs, ce n'est pas pour elles une réclame aussi coûteuse qu'on pourrait le croire. En consultant les procès-verbaux des anciennes commissions de rendement (si malheureusement supprimées depuis vingt-cinq ans), ceux de 1881, par exemple, je trouve qu'un bœuf charolais-durham à M. Signoret a donné un rendement officiellement constaté de 72 pour 100 (rapport du poids des quatre quartiers au poids vif); en me basant sur ce taux, certainement inférieur à la vérité, je trouve que le bœuf prix d'honneur de 1910 a dû rendre au moins 759 kilogrammes net, ce qui met le prix moyen du demi-kilogramme de viande à 2 fr. 14; or, m'a affirmé un témoin digne de foi, ce n'est pas à moins de 3 francs le demi-kilogramme que s'est détaillé le lauréat de 1909; d'où, réclame gratuite et joli bénéfice, même en admettant qu'aucun des compagnons des prix d'honneur ne les aident à multiplier leurs filets.

Sans nous laisser hypnotiser davantage par ces grands champions, parcourons rapidement la série des catégories. Dans la première, les charolais nous montrent de jolis exemples de précocité. Le premier prix, à M. Dodat, pèse 870 kilogrammes à vingt-six mois et vingt jours, d'où ressort un accroissement moyen *mensuel* de 31 kilogrammes depuis le jour de sa naissance (1 kilogramme par jour), à s'en rapporter aux âges du catalogue ; ce beau résultat est dépassé par le troisième prix, charolais également, à M. Magerand (de Bresnay, Allier), pesant 933 kilogrammes à vingt-six mois, soit un coefficient d'accroissement de 36 kilogrammes.

Quant au record du poids, c'est un charolais-durham de quatre ans et demi (à M. Dodat toujours) qui nous le présente avec ses 1.267 kilogrammes. La race normande, qui avait autrefois la réputation de fournir les plus grands colosses des concours de boucherie, s'y trouve détrônée, sous ce rapport aussi, par les charolais. Elle était, d'ailleurs, peu et médiocrement représentée cette année ; une tête dans la première catégorie, aucune dans la deuxième, deux femelles, une bande, sept têtes dans la catégorie spéciale aux bœufs de la race ; c'était tout. Si nous exceptons la superbe vache de M. Delamarre, déjà signalée, et les deux bœufs de M. Lallouet, classés en tête de leur catégorie, fort beaux aussi, le reste ne faisait pas honneur à la race.

Ce sont les limousins qui formaient, avec les charolais, le fond et la meilleure partie du Concours ; ils s'étaient surtout inscrits en nombre (vingt têtes) pour les prix des bandes, et ils ont eu le premier prix des bandes de quatre ans, en luttant contre d'excellents charolais et salers ; ces derniers ont eu le troisième.

Il suffit de mentionner, pour mémoire, les garennois, bazadais, gascons, parthenais, marchais, basquais, bretons ; les rares échantillons qui les représentaient, témoignaient seulement qu'ils ne peuvent prétendre à une très haute aptitude à l'engraissement ; ceci soit dit sans méconnaître les autres mérites de ces races ; mais nous sommes pour le moment dans un concours de boucherie : nous n'avons à apprécier les animaux qu'à ce seul point de vue.

Pour les moutons, c'est un lot de charmois à M. Michel Ephrussi qui a eu le prix d'honneur des races françaises ; les trois antennais de vingt et un mois et demi qui le composaient pesaient ensemble 215 kilogrammes. Le prix d'honneur des races étrangères a été un fleuron de plus pour MM. Dodat, qui l'ont mérité avec trois agneaux de onze mois, pesant 212 kilogrammes, soit une moyenne de 70 kilogrammes par tête. Leur prix de vente s'est élevé à 1.020 francs. Avec des southdown aussi, M. Thome a eu le prix d'honneur des

bandes. A côté de ces deux races southdown et charmoise, dont les spécimens réalisaient au concours les types les plus parfaits des moutons de boucherie, il faut signaler la comparaison très honorable qu'affrontaient avec eux les bizets. On sait la bonne réputation de ces petits moutons d'Auvergne, à chair savoureuse et fine ; ce n'était, il y a quelques années, qu'une race de montagne, conformée en escaladeurs de rocher plutôt qu'en moutons de boucherie. M. de Gautrot, qui s'attache avec autant de persévérance que de talent à les améliorer, avait tenu à en présenter des lots dans toutes les catégories, pour faire bien constater les progrès réalisés ; il l'a fait avec un beau succès ; il a eu le premier prix des races de petite taille, et l'on a admiré encore plus sa belle bande de moutons de trente mois, récompensée d'un prix supplémentaire en luttant avec les charmois. Signalons encore les premiers prix décernés à M. Teisserenc de Bort pour des dishleys et pour des southdown-limousins, à M. Lucien Boisseau pour ses brebis dishleys-mérinos, à M. Delpeyron pour des brebis limousines et dishleys-limousines, à M. Laplaud pour ses southdown-limousins. Tous ces essais de croisements limousins indiquent combien la question d'amélioration ovine préoccupe les agriculteurs de ce pays.

Dans l'exposition des porcs, les craonnais, avec leurs variétés mancelle et normande, formaient la grande majorité. Les prix d'honneur ont été donnés à M. Frédéric Courteille (Manche) pour un craonnais-manceau de treize mois pesant 402 kilogrammes, et à M. Victor Rouland (Mayenne) pour une bande de trois manceaux-craonnais pesant 316, 317, 318 kilogrammes à douze mois. Les races étrangères n'étaient représentées que par huit yorkshire et un tamworth. Ce dernier, présenté par M^{me} Grosselin, a eu, par sa couleur et son apparence de sanglier, un succès de curiosité. La race tamworth possède, dit-on, des qualités de rusticité qui la font apprécier dans certains pays de montagne, notamment en Suisse. M^{me} Grosselin en présentait également des spécimens croisés, tamworth-savoyard, tamworth-berkshire. Sans médire d'eux, on peut avancer que leurs qualités ne sautent pas aux yeux dans un concours d'engraissement.

Pour les volailles mortes, je veux me contenter (en avouant mon incompetence) de signaler le nombre des lots, qui était de 221, et de mentionner le prix d'honneur décerné au plus beau lot, sans distinction d'espèce, et attribué à M. E. Durand (Sarthe) pour une appétissante poularde de La Flèche.

Je veux conclure ce compte rendu, comme je l'ai commencé, en regrettant la séparation des deux parties du Concours général, et en engageant les agriculteurs à protester avec ensemble pour que le fait ne se renouvelle pas.

Comte Alfred DE PONCINS.

Essais d'Engrais sur les Betteraves sucrières

Nitrate de Soude. — Cyanamide. — Nitrate de Chaux. — Kaïnite

Les essais culturaux que nous avons faits, en 1909, au laboratoire du Syndicat des fabricants de sucre de France, avaient pour but :

1° De comparer entre eux les trois engrais azotés : nitrate de soude, cyanamide et nitrate de chaux ;

2° De comparer l'effet de la kaïnite (qui contient environ 12.5 0/0 de potasse et 10.5 0/0 de magnésie) à celui des sels ordinaires de potasse, chlorure ou sulfate.

Ils sont la continuation de ceux que nous avons déjà faits ces dernières années, toujours sur la betterave.

Le plan d'essai que nous avons adopté est le suivant : toutes les parcelles d'expériences ont reçu une fumure commune de 30.000 kilogr. de fumier et de 600 kilogr. de superphosphate à 16 0/0 d'acide phosphorique.

A chaque parcelle, il a été donné en plus et respectivement :

Parcelle 1. — 200 kilogr. de nitrate de soude à 15 0/0 d'azote et 90 kilogr. de potasse à l'état de chlorure ;

Parcelle 2. — 200 kilogr. de cyanamide à 15 0/0 d'azote et 90 kilogr. de potasse à l'état de chlorure ;

Parcelle 3. — 231 kilogr. de nitrate de chaux à 13 0/0 d'azote et 90 kilogr. de potasse à l'état de chlorure ;

Parcelle 4. — 200 kilogr. de nitrate de soude et pas de sels potassiques ;

Parcelle 5. — 200 kilogr. de nitrate de soude, 500 kilogr. de kaïnite (apportant 62 kilogr. 5 de potasse et 52 kilogr. 5 de magnésie) et 27 kilogr. 5 de potasse sous forme de chlorure de potassium.

Comme on le voit, toutes les parcelles ont reçu la même quantité d'azote, mais sous des formes en partie différentes ; elles ont reçu également (à part la parcelle 4) la même quantité de potasse ; mais la parcelle 5 a reçu les engrais potassiques, en partie sous forme de kaïnite qui apporte également de la magnésie, et en partie sous forme de chlorure de potassium.

A chaque parcelle, il a été réservé une étendue d'au moins 10 ares qui, en cas de non-homogénéité du sol, devait être divisée en deux sous-parcelles de 5 ares ; une première série, de 1 à 5, allant de gauche à droite, et une deuxième série, de 1 à 5 également, allant de droite à gauche. L'ensemble des parcelles devait, pour chaque champ, représenter à peu près un carré.

Il était recommandé aux expérimentateurs de noter la date de la semaille, la date d'application des engrais, la date des façons aratoires, du démariage, etc. Toutes ces données sont indiquées dans le rapport d'ensemble que j'ai fait et que je ne veux que résumer ici.

Les champs d'expériences étaient au nombre d'une douzaine, répartis sur les divers points de la région betteravière française : dans le Nord, les Ardennes, la Somme, la Marne, l'Aisne, l'Eure, le Puy-de-Dôme et Seine-et-Marne ; mais, par suite de petites différences qui se sont produites dans l'application des engrais, il y en a neuf qui sont comparables en ce qui concerne les formes de l'azote, et six qui sont comparables en ce qui concerne les formes de la potasse.

Au moment de la récolte, les arrachages des champs ont été échelonnés entre le 8 octobre et le 25 novembre, de façon que les échantillons de betteraves qui nous étaient envoyés puissent être analysés aussitôt parvenus au laboratoire syndical.

Ces échantillons se composaient de 60 à 75 betteraves par parcelle de 10 ares ; ils nous étaient adressés en caisse fermée et par grande vitesse.

L'analyse a comporté :

1° Le dosage du sucre dans la racine, par la méthode de digestion aqueuse à chaud ;

2° Le dosage de l'azote, sous les différentes formes qui intéressent le fabricant de sucre : azote total, azote ammoniacal et amidique, azote nuisible ;

3° Le dosage de l'extrait et des cendres carbonatées de la pulpe ;

4° La détermination des principes minéraux dans les cendres (potasse, soude, chaux, magnésie, acide phosphorique, etc.).

Le poids des récoltes a été obtenu par pesée sur une bascule.

Je me contenterai de donner les résultats culturaux proprement dits, me réservant de revenir plus tard sur le reste du travail.

a) Comparaison entre les formes de l'azote : nitrate de soude, nitrate de chaux et cyanamide.

(Moyennes de neuf champs d'essais.)

Fumure commune et	Richesse saccharine des betteraves.	Récolte par hectare.	Sucre par hectare.
1° Nitrate de soude + potasse.	16.64 0/0	32 906*	5 513*
2° Cyanamide + potasse.....	16.53 »	32 339	5 527
3° Nitrate de chaux + potasse.	16.61 »	34 639	5 785

b) Comparaison entre le chlorure de potassium et la kaïnite.

(Moyennes de six champs d'essais.)

Fumure commune et	Richesse saccharine des betteraves.	Récolte par hectare.	Sucre par hectare.
1° Nitrate de soude + chlorure de potassium.....	15.96 0/0	30 330 ^k	4 848 ^k
2° Nitrate de soude, mais sans sel de potasse.....	15.69 »	29 602	4 651
3° Nitrate de soude + kaïnite et chlorure de potassium....	15.91 »	32 816	5 221

D'après ces chiffres, on voit :

1° Que le nitrate de soude et la cyanamide, employés à raison de 200 kilogr. par hectare, dans les conditions indiquées ci-dessus, ont donné à peu près les mêmes résultats culturaux ;

2° Que le nitrate de chaux, à égalité d'apport d'azote, s'est montré supérieur au nitrate de soude et à la cyanamide, quoique d'une faible quantité ;

3° Que la kaïnite, à égalité d'apport de potasse, a donné des résultats un peu meilleurs que le chlorure de potassium (peut-être à cause des 10.5 0/0 de magnésie qu'elle contient).

Enfin, une quatrième conclusion apparaît, à savoir que l'emploi de sels potassiques a provoqué une augmentation des rendements en betteraves et en sucre par hectare ; seulement, parmi les six champs qui ont servi à établir les moyennes, il y en a qui sont suffisamment riches en potasse et sur lesquels l'emploi des engrais potassiques n'a pas amélioré la récolte. Voilà pourquoi les chiffres précédents ne donnent pas une idée exacte de ce qu'on peut attendre de l'emploi de la potasse. Il y a là une question d'espèce qui doit être étudiée pour chaque cas en particulier : dans tels terrains, la potasse donnera quelque chose ; dans d'autres, elle ne donnera rien.

Nous allons recommencer les mêmes essais, cette année, dans douze fermes, mais en employant 45 kilogr. d'azote sous forme de nitrates ou de cyanamide. Nous verrons si les différences constatées, l'année dernière, en faveur du nitrate de chaux et de la kaïnite subiront de ce chef une augmentation.

En terminant, je fais remarquer que les rendements auxquels nous sommes arrivés, au cours de ces essais, dépassent les rendements moyens de la culture

betteravière française ; mais cela arrive presque toujours, quand on fait des essais. D'ailleurs ces résultats sont comparables entre eux, et cela suffit.

Émile SAILLARD,

Professeur à l'École nationale des Industries agricoles,
Directeur du Laboratoire de recherches
du Syndicat des Fabricants de sucre de France.

Après les Inondations.

Mesures à prendre à l'égard du bétail dans les pays inondés.

Monsieur le Ministre de l'Agriculture a adressé à MM. les Préfets, à la date du 28 février dernier, la circulaire suivante :

Les animaux domestiques entretenus dans les régions récemment submergées peuvent souffrir de leur séjour dans les locaux inondés qui n'ont pas été assainis, et de leur alimentation avec des fourrages altérés. Ces animaux sont aussi exposés aux atteintes d'infections redoutables. Il est, en effet, depuis longtemps établi que les mouvements ascendants de la nappe souterraine et les inondations de surface déterminent, dans les régions qu'elles intéressent, soit l'apparition de maladies microbiennes encore inconnues, soit une recrudescence des enzooties préexistantes. La démonstration de la désastreuse influence des inondations a été maintes fois fournie, surtout en ce qui concerne la fièvre charbonneuse et les septicémies hémorragiques chez les herbivores domestiques, ainsi que le charbon symptomatique chez le bœuf.

Le Comité consultatif des Epizooties, appelé à rechercher les moyens de restreindre les pertes résultant des conditions particulièrement défavorables dans lesquelles se trouvent les animaux des régions inondées, a rédigé les instructions suivantes :

I. — Mesures à prendre concernant les locaux inondés.

1° Débarrasser les locaux des boues et immondices qu'ils peuvent contenir. Un bon moyen pour faciliter l'assèchement et l'enlèvement de ces matières consiste à les saupoudrer de plâtre ou de chaux en poudre ;

2° Appliquer sur les murs, mangeoires, râteliers atteints par les eaux, un badigeon obtenu en mélangeant 10 kilogrammes de chaux vive à 100 litres d'eau très chaude. Il est indiqué d'utiliser ce mélange chaud aussitôt que possible après sa préparation ;

3° Répandre sur le sol un mélange composé de 100 grammes de sulfate de fer pulvérisé et de 200 grammes de chaux en poudre par mètre carré ;

4° Assurer pendant le plus longtemps possible une large aération des locaux désinfectés.

II. — Mesures concernant les fourrages mouillés.

En aucun cas, les fourrages qui ont été submergés ne devront être utilisés pour l'alimentation des animaux, en raison des dangers divers qu'ils présentent pour ceux-ci.

Ceux dont l'altération est très prononcée, qui sont imprégnés de vase, décomposés ou en voie de décomposition, ne peuvent être employés qu'à faire des fumiers.

Ceux qui auront été simplement mouillés pourront être utilisés comme litières, mais après avoir été séchés.

III. — Mesures à prendre en ce qui concerne les pâturages inondés, les fourrages qui en proviendront et les animaux qui les fréquenteront.

Afin d'éviter la recrudescence marquée des épizooties charbonneuses qui succèdent d'ordinaire aux inondations des rivières et des étangs, il est essentiel de ne pas faire paître les animaux dans les prairies récemment inondées. Dans les pays à charbon, éviter de nourrir les animaux avec des fourrages récoltés sur ces terrains.

Il convient de soumettre de façon systématique, à titre préventif, selon les circonstances, soit à la vaccination contre la fièvre charbonneuse, soit à la vaccination contre le charbon symptomatique, les animaux susceptibles de contracter ces infections qu'on se trouvera dans l'obligation de mettre en pâture dans les zones inondées ou de nourrir avec des fourrages en provenant.

Je vous prie de porter ces instructions à la connaissance des intéressés, par tous les moyens dont vous disposez, et d'inviter le vétérinaire départemental et les professeurs d'agriculture à en faire l'objet de leurs conférences.

Vous voudrez bien, en m'accusant réception de cette circulaire, me faire connaître les dispositions que vous aurez prises pour en assurer la publicité.

Le Ministre de l'Agriculture,

Signé : J. RUAU.

Les Livres

Un livre fort intéressant de MM. Halpeaux et Malotet vient de paraître, sur *l'Agriculture de la région du Nord*.

Ce livre, fort documenté, est du plus haut intérêt. Il est écrit avec science

et méthode ; il met au point les résultats obtenus dans cette grande région qui s'étend entre la mer du Nord et la frontière belge, les hauteurs de Saint-Gobain et de Clermont, le pays de Bray, les plateaux des Ardennes et de la Champagne. Elle comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, et une partie de l'Aisne et de l'Oise.

En 1789, le docteur Rigby, parcourant ce pays en poste, le jugeait ainsi : « La campagne est ravissante ; la culture est vraiment incroyable. Nous avons parcouru deux cents mille, nous n'avons pas vu un pouce de terrain qui ne fût soigneusement entretenu et fertile. Toute la terre est sarclée à la main. Les paysans sèment des carottes avec du blé et arrachent le chaume à la main, laissant ainsi une récolte passable de carottes. Tous ce que nous voyons porte la marque d'un travail industriel et d'un joyeux entrain. »

Que dirait aujourd'hui le docteur Rigby s'il pouvait revoir ces plaines traitées suivant les bonnes méthodes culturales, fouillées par toutes les industries et conduites à une prospérité que le livre nouveau met en pleine lumière.

Il traite des conditions géologiques du sol.

La craie, avec ses marnes, la craie phosphatée s'étend des Ardennes au littoral. Les argiles sont en puissants dépôts sur les plateaux du Boulonnais, du Vimeux. Le limon d'argile et de sable couvre la craie et donne le sol végétal.

Les conditions météorologiques sont accusées, le régime des eaux est défini. En Thiérache, l'Oise et ses affluents, qui fréquemment débordent, sont soigneusement décrits. Les dunes du littoral sont montrées couvertes d'une graminée appelée *oyat* et de plantations de pins maritimes. L'amélioration du sol par les fumures et les avances faites à la terre sont savamment étudiées.

De tous les engrais végétaux, les plus employés sont les tourteaux ou résidus des plantes oléagineuses. Ils ont une action fertilisante aussi grande que le nitrate de soude.

Le faire-valoir direct et le fermage sont les procédés d'exploitation.

C'est l'Aisne qui possède le moins de propriétaires fermiers. La Somme et l'Oise ont le plus de cultivateurs propriétaires.

Dans le Nord, le faire-valoir direct se rencontre un peu partout.

Dans le Pas-de-Calais, la proportion des petits propriétaires faisant valoir directement est de 95 pour 100.

Les travailleurs agricoles du Cambrésis viennent, avec les Belges, suppléer à l'insuffisance de la main-d'œuvre locale.

En Flandre, le petit fermier a des habitudes d'épargne qui l'empêchent de

recourir aux innovations coûteuses. Partout ailleurs, les progrès de l'outillage, à l'aide des Syndicats agricoles, sont chaque année plus marquants.

L'assolement régulier tend, dans le Nord, à disparaître, et des modifications sont apportées suivant la nature du sol et du marché.

A Valenciennes, la betterave est en tête d'assolement, suivie du blé en deuxième sole et d'avoine ou fourrages en troisième.

En Cambrais, le lin, la betterave, la chicorée viennent en première sole, le blé leur succède. Dans beaucoup de fermes de Flandre, la culture revient à l'élevage. Dans l'Oise, l'assolement de Valenciennes est pratiqué avec succès.

Alors que le rendement moyen du blé pour la France est de 18 hectolitres environ, il dépasse 25 hectolitres dans le Nord et l'Oise, et 18 dans la Somme.

L'avoine de Ligowo donne des produits de 63 hectolitres dans le Nord. Le seigle a des rendements de 27 hectolitres.

Les orges chevalier et l'orge escourgeon arrivent à produire dans le Nord 43 hectolitres. Il est recommandé de ne pas fumer les trèfles sur lesquels l'escourgeon est semé.

Les plantes fourragères prennent chaque jour plus d'importance pour les exigences d'un bétail plus nombreux, en raison de la densité de la population. De belles prairies couvrent les vallées de la Sambre et de l'Oise, aux environs de La Fère, Chauny et Ribémont.

La luzerne, le trèfle et le sainfoin, dans l'Oise, le Nord, le Pas-de-Calais, assurent une alimentation verte et abondante. On fait un large emploi de la minette ou lupuline dans les sols calcaires.

Les plantes sarclées sont l'objet d'observations fort judicieuses.

Les agriculteurs visant à la production de grosses racines se trompent, car les produits exagérés sont pauvres en sucre, et chargés de salpêtre.

La carotte, ayant une valeur nutritive supérieure à la betterave, permet de varier avec succès le régime du bétail.

Les plantes industrielles ont joué le plus grand rôle dans la région du Nord.

La région du Nord, en 1900, produisait plus des quatre cinquièmes de la production française.

La convention de Bruxelles a porté un coup à l'industrie sucrière. Il paraît reconnu que les efforts doivent tendre à l'amélioration de la betterave riche et à l'appropriation des variétés à la nature et à la profondeur du sol.

En ajoutant les superphosphates aux nitrates, M. Pagnoul a obtenu une teneur en sucre plus considérable.

Selon M. Saillard, les betteraves de distillerie pouvant donner plus de sucre sont encore les betteraves riches.

La pomme de terre industrielle et fourragère est aussi très cultivée dans le Nord.

Les plantes textiles, le lin de Riga, l'œillette, dite l'olivier du Nord, le colza, la navette, la chicorée, sont la parure du Nord. Les champs de chicorée prennent une grande extension, et si la betterave venait à disparaître, la chicorée la pourrait quelquefois remplacer.

Le houblon, le tabac, contribuent, avec la culture maraîchère, à la richesse des Flandres.

L'élevage et l'engraissement ont aussi pris de grands développements. La race chevaline boulonnaise est très recherchée. Les Américains, après avoir pris, dans le Perche, nos beaux modèles, importent les chevaux bouloonnais.

On trouve ce cheval dans nos belles fermes de l'Oise. La race bovine, les variétés flamandes et le bétail bleu hollandais sont en très grand progrès.

Les industries agricoles sont réparties en toute la région.

La sucrerie d'Escandoeuvres emploie les betteraves cultivées sur une surface de 7.000 hectares.

La distillerie, suivant la méthode de MM. Collette, pratique l'extraction du jus de betterave par lavage de la pulpe, pour en donner l'épuisement le plus complet.

Il faudrait encore noter beaucoup de choses dans le livre de *Agriculture du Nord*. Ces pages sont fécondes en enseignement et montrent la vitalité de ce grand pays, travaillant sans bruit et produisant toujours selon la loi de l'intelligence appliquée au labeur.

L. F.

Concours Linier de 1910

organisé avec les subventions du Gouvernement de la République
et de plusieurs Conseils généraux.

Depuis de longues années, le Comité Linier de France organise des concours liniers dans le département du Nord. Grâce à ces concours, une louable émulation s'est établie entre les cultivateurs, et des progrès remarquables ont été obtenus dans la culture du lin, par le choix judicieux des graines et des engrais. Depuis quelques années, le concours s'est étendu du département du Nord à ceux de l'Eure, du Pas-de-Calais, de la Somme, de

l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Marne, à certains départements de la Normandie, etc.

Il est bon, maintenant, que le Comité Linier étende son action aux autres départements liniers ou susceptibles de le devenir, et encourage tous les liniculteurs de France dans la voie de la bonne production du lin.

Le Concours de 1910 s'étendra donc à tous les départements de France.

Nous convions les cultivateurs à faire, autant que possible, des expériences sur la graine et sur l'engrais.

Pour la répartition des récompenses, il sera tenu le plus grand compte des efforts faits dans ce sens, ainsi que de l'importance de la superficieensemencée en lin, comparativement à l'étendue de la culture totale de chacun des concurrents.

Un point fort intéressant que nous signalons à tous ceux qu'intéresse l'industrie du lin, c'est la question du rouissage et du teillage, qui ont insensiblement disparu de presque toutes les contrées où ils étaient pratiqués autrefois.

Une grande partie des lins cultivés maintenant en France sont vendus pour être rouis dans la Lys, par delà la frontière. Il ne reste, en France, que des lins noirs et médiocres, qui trouvent difficilement preneurs et qui, pourtant, s'ils étaient rouis et teillés, en France, par des procédés industriels et peu coûteux, seraient fort appréciés par la filature.

Il y a un effort à faire pour réveiller cette industrie du rouissage et du teillage, si prospère autrefois, qui assurerait à nos ouvriers agricoles une main-d'œuvre très précieuse dans la mauvaise saison.

Ces opérations rurales peuvent être industrialisées, et le Comité Linier est tout disposé à encourager les recherches des inventeurs à ce sujet.

Dans le même ordre d'idées, nous ne pouvons que recommander l'organisation de rouissages et teillages coopératifs, tels qu'il en existe à Wevelghem (Belgique) et dans notre département des Vosges.

Nous accorderons aux ouvriers teilleurs, sur la recommandation de leurs patrons, des récompenses pour longs et bons services ; nous engageons donc les rouisseurs-teilleurs à nous signaler les cas qui leur paraîtront intéressants.

En terminant cet exposé, nous appellerons toute l'attention des cultivateurs sur cette culture du lin qui, si prospère autrefois, semble, depuis quelques années, reprendre une nouvelle vigueur dans nos départements français. Le lin est une plante industrielle qui demande beaucoup de soins, il est vrai, mais qui, par les résultats qu'elle donne, indemnise au centuple le cultivateur de ses peines et de son labeur.

Collaborateurs régionaux.

Des récompenses importantes seront attribuées :

1° Aux instituteurs qui auront obtenu, par leurs démarches, leurs conférences dans leur commune, des emblavements supérieurs à ceux obtenus jusqu'ici.

Ils devront, avant fin novembre, faire parvenir au Comité Linier, 6, rue Faidherbe, à Lille, un rapport détaillé sur la culture du lin de leur commune et sur les champs d'expériences qu'ils auront pu fonder et suivre de leurs observations.

Ce rapport devra être accompagné d'une déclaration du cultivateur, signée de lui et légalisée par le maire de la commune.

2° Aux professeurs d'agriculture qui auront fait, dans le département où ils sont titulaires, des cours sur la culture du lin, des conférences en vue d'introduire ou d'augmenter la culture du lin, et auront fait parvenir au Comité Linier, 6, rue Faidherbe, à Lille, avant fin novembre, un compte rendu de leurs efforts. Ce compte rendu devra être accompagné de pièces justificatives (analyses, avis dans les journaux, etc.).

PROGRAMME

Conditions d'admission au Concours Linier.

1° Les cultivateurs concurrents devront avoirensemencé en lin un champ d'expériences, dont l'étendue ne pourra être inférieure à soixante-quinze ares.

2° Il est recommandé aux concurrents de faire des expériences comparatives de graines ou d'engrais.

3° Les concurrents devront envoyer leur déclaration d'adhésion le plus tôt possible, et au plus tard le 31 mai 1910, à M. Alb. Durand, secrétaire général du Comité Linier, 6, rue Faidherbe, à Lille.

4° Ils devront laisser prélever par les délégués du Comité, au moment de l'arrachage, le lin couvrant une superficie de dix mètres carrés, pour chacune des variétés de graines ou d'engrais.

Ces échantillons seront expédiés immédiatement, et par grande vitesse, aux frais et par les soins des concurrents, à M. J. Dalle, de Bousbecque, en gare d'Halluin.

5° Un questionnaire sera remis aux concurrents, lequel devra être dûment rempli par eux après la récolte.

Jury.

Le Comité Linier de France aura la surveillance générale du Concours.

Il pourra s'adjoindre des délégués spéciaux chargés d'apprécier les lins sur terre et de leur attribuer une note de mérite.

De son côté, au point de vue industriel, le Comité Linier examinera, après rouissage et teillage, les échantillons de lins prélevés sur les champs d'expériences, et leur attribuera également une note de mérite.

Le classement définitif des concurrents se fera suivant la moyenne des deux notes industrielle et agricole.

Des récompenses, sous forme de médailles et de primes, seront décernées aux ouvriers teilleurs pour longs et loyaux services prouvés par des certificats établissant leur moralité et leurs aptitudes spéciales au travail du lin. Les certificats devront être légalisés par le maire de la commune où réside l'ouvrier.

NOTA. — Il est recommandé aux concurrents de faire l'expédition des échantillons avec une extrême promptitude et d'employer les moyens les plus rapides pour les faire parvenir à M. Jean Dalle, car les lins qui arriveraient à Bousbecque échauffés et en état de fermentation, seraient forcément hors concours.

Le Gouvernement de la République accorde, tous les ans, une prime de 60 francs à l'hectare à tout cultivateur d'au moins dix ares de lin ou de chanvre pour la fibre.

Le Président du Comité Linier de France,
L. GUÉRIN.

Concours de Rouissage & de Teillage.

Le Comité Linier de France accorde un prix qui pourra varier de deux à trois mille francs, suivant l'appréciation du jury, à l'inventeur d'un procédé de rouissage ou de teillage qui répond aux conditions suivantes :

1° L'inventeur devra soumettre au jury un mémoire établissant :

- a) La diminution du prix de revient ;
- b) La diminution de la quantité de main-d'œuvre employée pour produire la même quantité de filasse ;
- c) Le maintien du rendement au teillage sans nuire aux qualités nécessaires de rendement et de force.

2° Le concurrent devra soumettre au jury 5.000 kilogs de filasse travaillée par son procédé, avec le prix de revient détaillé de son produit.

Le Comité Linier aura le droit d'acquérir cette filasse au prix fixé par le jury.

3° Le jury sera composé :

Du Président ou d'un membre du Bureau du Comité Linier : Président ;

D'un planteur de lin nommé par le Comité : Vice-Président ;

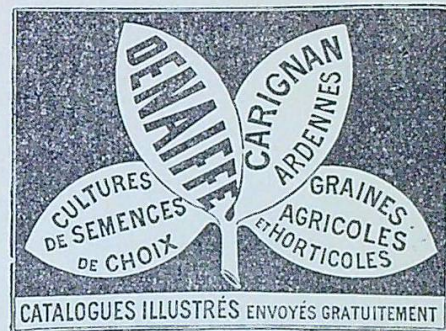
D'un négociant en lin nommé par le Comité ;

De deux cultivateurs nommés : l'un, par le Comité Linier ; l'autre, par le Conseil général du Nord ;

De deux rouisseurs ou teilleurs de lin nommés : l'un, par le Comité Linier ; l'autre, par le Conseil général.

4° Les décisions de ce jury seront prises à la majorité des suffrages exprimés ; en cas de partage, la voix du Président sera prépondérante. Les jurés devront être au nombre de cinq pour délibérer valablement.

5° L'expérience ne sera définitive qu'un an après la livraison des filasses, afin de permettre les essais de blanchiment nécessaires pour établir que le procédé n'a altéré, à aucun point de vue, la qualité de la fibre.



HORAIRE DES TRAINS SPÉCIAUX DESSERVANT LE MARDI LE MARCHÉ DE SENLIS

ALLER

Départ de Mareuil, midi 10 ; de Compiègne, midi 42 ; de Villers-Cotterêts, midi 16 ; de Dammartin, midi 57 ; de Crépy, 1 h. 55 ; d'Auger, 2 h. 05 ; du Luat, 2 h. 08 ; de Fresnoy-le-Luat, 2 h. 11 ; de Rully, 2 h. 16 ; de Barbery, 2 h. 23 ; de Borest, 2 h. 27 ; de Montlévêque, 2 h. 32. Arrivée à Senlis, 2 h. 36.

RETOUR

Départ de Senlis, 6 h. 04 ; arrivée à Crépy, 6 h. 40. (Ce train dessert toutes les gares et haltes comprises entre Senlis et Crépy.)

Départ pour la direction de Dammartin, à 6 h. 56 ; pour la ligne de Mareuil, à 6 h. 46 ; pour la direction de Villers-Cotterêts, à 7 h. 07.

Le samedi, jour de marché à Crépy, un train spécial part de Senlis à 4 h. 18, fait arrêt à toutes les gares et haltes de la ligne et arrive à Crépy à 4 h. 56.

Mercuriale du Marché de Senlis.

DATES des MARCHÉS	FROMENT (le quintal)				SEIGLE (le quintal)	AVOINE (le quintal)		
	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	4 ^e qualité		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
15 mars	23 75	22 75	21 »	» »	15 »	19 »	18 50	17 50
22 —	23 75	22 75	21 »	» »	15 »	19 »	18 »	17 50
29 —	23 75	22 75	21 »	» »	15 »	19 »	18 »	17 50
5 avril.....	24 »	23 »	21 »	» »	15 »	19 »	18 »	17 50
12 —	24 »	23 »	21 »	» »	15 »	19 »	18 »	17 50

Marché de la Villette du Lundi 11 Avril 1910.

	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	Prix extrêmes	
Bœufs..... kilog net	1 54	1 44	1 36	1 27	1 64
Vaches..... —	1 54	1 44	1 36	1 27	1 64
Taureaux..... —	1 32	1 22	1 12	1 05	1 34
Veaux..... —	2 30	2 10	2 »	1 80	2 40
Moutons..... —	2 24	2 10	1 90	1 62	2 40
Porcs gras..... —	1 45	1 42	1 34	1 28	1 48
Porcs (poids vif).....	» »	» »	» »	» »	» »

Peaux de moutons : de 2 à 6.50.

Vente calme sur le gros bétail, les veaux et les moutons,
meilleure sur les porcs.

Agence Générale d'Assurances de toute nature.

Assurances contre l'Incendie, contre les Accidents, la Grêle et le Vol.

Assurances sur la Vie, Rentes viagères
traitées avec les principales Compagnies Françaises.

S'adresser pour renseignements à M. DRIVIÈRE, 4, rue de la Tonnellerie,
à Senlis, le Mardi, ou par correspondance.

LE POUDRO

Engrais organique complet, imputrescible, inodore, pulvérulent.

Composition chimique du POUDRO :

Le POUDRO étant un engrais organique naturel obtenu par le traitement mécanique des déchets de villes et des ordures ménagères, sa teneur en principes fertilisants varie suivant les saisons. Les plus importants laboratoires agricoles de France en ont fait de nombreuses analyses à diverses époques de l'année, et les résultats qu'ils ont obtenus ont oscillé entre les chiffres ci-dessous :

Azote.....	6 kil. à 10 kil.	par tonne.
Acide phosphorique ..	5 kil. à 8 kil.	—
Potasse.....	4 kil. à 6 kil.	—
Chaux.....	40 kil. à 50 kil.	—
Matières organiques ..	250 kil. à 400 kil.	—

Engrais et Produits chimiques.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS P. LINET

Société anonyme au capital de 1 million de francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à **M. Maurice VALENTIN**,
21, rue Saint-Pierre, à Senlis (Oise).

Compagnie du "SOLEIL"

Assurances contre l'Incendie, les Accidents, la Grêle.

ASSURANCES SUR LA VIE - RENTES VIAGÈRES - VOL & DÉTOURNEMENTS
traitées avec les plus anciennes Compagnies françaises.

Pour tous renseignements, s'adresser à **M. Maurice VALENTIN**,
21, rue Saint-Pierre, à Senlis (Oise).

CONDITIONS SPÉCIALES TRÈS AVANTAGEUSES

GRAINES DE BETTERAVES

du Domaine de GATERSLEBEN (Saxe)
rivalisant avantageusement avec les meilleures marques allemandes

Régularité et pivotage parfaits

Edouard PREVOST, Agent Général
à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (Oise).

Téléphone N° 11.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 144.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. % par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leur meules, alcools en bacs, etc.

Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 23, rue du Châtel

TÉLÉPHONE N° 44.

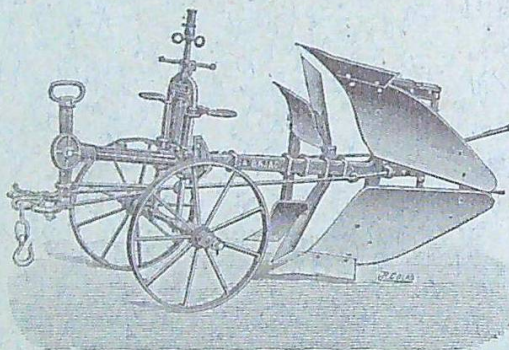
ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (OISE)

les plus importants du Monde

pour la fabrication des BRABANTS DOUBLES.

BAJAC O *, C †, †††
Ingénieur-Constructeur

*
SEUL
GRAND PRIX
pour
les Machines
Agricoles
Françaises
à
l'Exposition
Universelle
de Paris
1889.



*
Hors Concours
Membre
du Jury
des
Récompenses
à
l'Exposition
Universelle
de Paris
1900.

*
BRABANT DOUBLE avec Versoirs cylindriques coupe N° 3

pour labours profonds de 0^m30 et au delà.

*Ces versoirs se font en nouvel acier « TRIPLEX INFERNAL ECLAIR »
absolument incomparable comme travail et longue durée.*

Outillage complet et perfectionné pour toutes cultures

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL.